Docusign Envelope ID: 6615AE7E-9F8E-4D9F-B61A-E8AC75616CC6

A.E.D GROUPE
SAS au capital de 2 835 000 euros
Siège social : 4 allée Pierre-Gilles de Gennes 33700 MERIGNAC
RCS 840 795 348 BORDEAUX

* * * * *

ACTE DE NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

L'an deux mille vingt-cinq,
et le premier octobre,
à 10 heures,
Au siège social, sis 4 allée Pierre-Gilles de Gennes 33700 MERIGNAC (33700),

Les associés de la société par actions simplifiée A.E.D GROUPE au capital de 2 835 000,00 euros, divisée en 28.350 parts sociales de 100,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la présidence.

Entre les soussignés :

La société AED Groupe, représentée par son Président Madame Clémentine BARBA

Vu :

- Les statuts de la société, et notamment leurs dispositions relatives à la désignation d'un Directeur Général Adjoint,

- La décision du Président en date du 1er/10/2025,

1- Il est décidé de nommer :

M. Dominique ROUSSEAU,
né le 25/11/1980 à Saint Denis,
demeurant 19 rue des Hilladeys à PORTETS (33640)
de nationalité Française.

en qualité de Directeur Général Adjoint de la société AED Groupe,
à compter du 1er/10/2025, pour une durée indéterminée, conformément aux statuts.

Monsieur Dominique ROUSSEAU a déclaré qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction à cette nomination et qu'il accepte lesdites fonctions.

Paraphe DR DS MCB

Docusign Envelope ID: 6615AE7E-9F8E-4D9F-B61A-E8AC75616CC6

2- Pour l'exercice des fonctions de Directeur Général Adjoint, Monsieur Dominique ROUSSEAU est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société SAS AED Groupe, dans la limite de l'objet social défini dans les statuts. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

3- Le Directeur Général Adjoint aura les prérogatives suivantes :

- Assister la Présidence dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe AED
- Manager l'ensemble du réseau d'agences d'AED GROUPE et autres filiales
- Superviser et coordonner l'action des directions opérationnelles et supports,
- Assurer la suppléance de la Direction Générale en cas d'absence,
- Garantir le pilotage de projets stratégiques, notamment en matière de développement, d'innovation et de structuration du Groupe,
- Représenter le Groupe AED auprès des clients, partenaires, institutionnels et prestataires,
- Assurer un rôle de management transverse et de coordination entre les agences et le siège.

Cette liste est indicative et non exhaustive. La Société se réserve le droit d'adapter les responsabilités de Monsieur Dominique ROUSSEAU en fonction des besoins de l'organisation.

4- Limitations des pouvoirs;

Dans les rapports internes à la société, le Directeur Général Adjoint devra obtenir l'autorisation préalable du Président ou du Directeur Général pour accomplir les actes suivants :

- Aliénation d'immeubles ou de fonds de commerce appartenant à la Société ;
- Constitution d'hypothèques, de gages ou de nantissements sur les biens sociaux ;
- Souscription d'engagements ou de contrats d'un montant supérieur à 25 000,00 euros ;
- Investissements supérieurs à 35.000 euros ;
- Souscription d'emprunt
- Acquisition (ou cession) d'un fonds de commerce (ou d'éléments du fonds de commerce) non accessoires pour l'activité de la Société ;
- Prise (ou mise) en location-gérance d'un fonds de commerce non accessoires pour l'activité de la Société ;
- Octroi de garanties sur l'actif social ;
- Abandon de créances ;
- Nantissement de titres, fonds de commerce, créances ;
- Embauche de salariés à plus de 60 K€ Brut annuel ;
- Octroi de cautions, avals ou garanties qui, conformément à l'article L. 225-35 du code de commerce, demeurent soumis à l'autorisation expresse du conseil d'administration.

Tout acte réalisé par le directeur général en dépassement de ces limitations engagera néanmoins la Société à l'égard des tiers, à l'exception des actes nécessitant légalement l'autorisation préalable du Président ou de l'assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions de l'article L. 225-56 du code de commerce.

En cas de violation de ces limitations, la responsabilité du directeur général pourra être engagée envers la Société, sans préjudice des mesures de révocation ou de toute autre action appropriée.

Paraphe DR DS MCB

Docusign Envelope ID: 6615AE7E-9F8E-4D9F-B61A-E8AC75616CC6

5- La rémunération du Directeur Général Adjoint sera fixée ultérieurement par le Président. Cependant, il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

6- Tous pouvoirs sont accordés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

Fait à Mérignac,
Le 01/10/2025

La Présidente
Madame Clémentine BARBA

DocuSigned by:
CBCA5E98422B436...

Monsieur Dominique ROUSSEAU
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Adjoint »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Adjoint

Signé par :
Dominique ROUSSEAU
27D8E54DA365478...